



**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

Secretariat  
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية  
السكرتاريه  
ص ب ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

Secretariat  
B. P. 3243  
CM/560 (XXII)

اديس ابابا .\* ادیس ابابا

Conseil des Ministres  
Vingt-Deuxième Session Ordinaire

Addis Abéba  
27 février - 3 mars 1974

FERMETURE DU BUREAU DES PUBLICATIONS DE  
NIAMEY ET INTEGRATION A L'OUA DU CENTRE  
DES TRADITIONS ORALES POUR LES  
ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES

=====

CM 0560

MICROFICHE



FERMETURE DU BUREAU DES PUBLICATIONS DE  
NIAMEY ET INTEGRATION A L'OUA DU CENTRE  
DES TRADITIONS ORALES POUR LES ETUDES LINGUISTIQUES ET HISTORIQUES

---

Le Conseil des Ministres se rappelle l'historique de l'implantation d'un Bureau des Publications de l'OUA à Niamey. En effet, au moment où la CCTA faisait imprimer à Londres les documents de cet organisme scientifique, elle avait ouvert un Bureau de Publications dans cette capitale Européenne pour faciliter les contacts avec les maisons d'édition.

A la suite de l'intégration de la CCTA à l'OUA, ce Bureau a été transféré à Niamey, en République du Niger

Au cours de la visite que le Secrétaire-Général a effectuée au Niger et à ce Bureau, il a été constaté que le volume de travail de ce Bureau était devenu très réduit et ne justifiait plus les larges sommes prévues par le Budget de l'OUA chaque année à son compte. En effet, ce Bureau n'assurait plus que la publication de quelques bulletins scientifiques périodiques, toutes les autres publications de l'OUA étant assurées normalement par la Division de l'Information de l'Administration centrale.

Les bulletins actuellement publiés par notre Bureau de Niamey sont de quatre types :

- 1) les bulletins sur les épizooties et sur tous les problèmes vétérinaires en général. Les articles contenus dans ces bulletins proviennent de notre Bureau Interafricain de Ressources Animales (IBAR) basé à Nairobi au Kenya avec la coopération active des spécialistes travaillant dans le domaine vétérinaire en Afrique
- 2) Les bulletins sur les sols africains dont les articles de base proviennent de notre Bureau Interafricain des Sols basé à Bangui, en République Centrafricaine. Ces bulletins traitent des problèmes des sols, de leur vocation culturale, de leur érosion, de leur dégradation, des conditions de leur conservation, etc.

3) Les bulletins phytosanitaires qui sont conçus et rédigés par notre Bureau Phytosanitaire basé à Yaoundé au Cameroun. Ils traitent des maladies des plantes, des parasites qui détruisent les récoltes, de la répartition géographique de ces maladies et de ces parasites ainsi que des mesures à prendre tant sur le plan technique que sur le plan juridique pour éliminer ou limiter l'action de ces agents qui menacent notre agriculture.

4) Le quatrième type de bulletins couvre les publications diverses dans lesquelles sont consignés les compte-rendus des conférences techniques tenues sous la direction du Secrétariat exécutif de la Commission Scientifique de l'OUA à Lagos. Ces compte-rendus de conférences auxquelles participent des spécialistes des Etats membres ainsi que du monde extérieur, renferment de précieuses informations et recommandations pour le développement économique et social de nos pays.

Les quatre types de bulletins, provenant des quatre sources que nous venons d'énumérer sont adressés sous forme dactylographiée au Bureau de Publications qui les envoie aux imprimeurs qui, jusqu'en 1971 se trouvaient en Europe.

Déjà, dans ce processus, le Bureau de Publications apparaît comme une simple boîte aux lettres nullement indispensable.

Il y a deux ans environ, le Conseil des Ministres a ordonné au Secrétaire général, de prospecter toutes les possibilités d'impression disponibles en Afrique en vue d'imprimer sur place nos bulletins scientifiques. Ces directives ont été suivies et à l'heure actuelle, après de nombreuses prospections, les directeurs de nos Bureaux techniques ont trouvé satisfaction auprès de certaines compagnies africaines.

Par exemple, le bulletin des Epizooties est actuellement imprimé à Nairobi sous la supervision directe de notre Bureau vétérinaire basé à Nairobi et sans la moindre intervention du Bureau de Publications.

Techniquement donc, la fermeture du Bureau de Publications ne causera aucun préjudice à la parution des bulletins scientifiques que nous avons mentionnés plus haut. Au contraire, une efficacité accrue en résultera, car nous avons désormais confié le travail de publication à des bureaux techniques qui existent déjà au sein de notre Organisation et qui sont dotés d'un personnel hautement qualifié.

Au cours de sa visite en République du Niger, le Secrétaire général administratif a visité un Centre installé à Niamey et qui fait un travail d'un intérêt de premier plan pour notre Organisation : il s'agit du Centre des Traditions Orales pour les études des Langues et de l'Histoire Africaines. Le Centre s'occupe déjà avec efficacité et compétence dans un cadre régional des mêmes activités que celles dévolues au Bureau linguistique de l'OUA à Kampala.

Depuis sa création en Août 1968, une quinzaine de pays d'Afrique de l'Ouest ont signé l'accord d'adhésion et parmi eux une dizaine ont déjà ratifié cet accord. Les pays ayant signé l'accord sont les suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad, Togo, Ghana, Libéria, Sierra Leone, Dahomey, Gambie, Guinée.

Parmi eux, les pays suivants ont déjà ratifié ledit accord : Cameroun, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Tchad, Togo.

Tous ces pays que nous venons d'énumérer sont membres de l'Organisation de l'Unité Africaine, et la diligence avec laquelle ils ont adhéré au Centre des Traditions Orales montre l'importance que revêt cet organisme.

Au vu de tout ce qui précède, le Secrétaire général administratif a, à la suite de sa visite au Niger, envoyé deux missions successives à Niamey pour discuter avec le Gouvernement de la République du Niger de l'éventualité de la fermeture du Bureau des Publications de Niamey et simultanément l'intégration au sein de l'OUA du Centre des Traditions Orales. Le Gouvernement du Niger a accueilli favorablement cette possibilité d'élargir le champ d'opération du Centre pour lui donner sa vraie vocation africaine et lui permettre de jouer pleinement son rôle.

Le Gouvernement du Niger a donc autorisé le Secrétaire général administratif à poser le principe de cette opération au Conseil des Ministres.

Déjà, le Centre de Niamey reçoit de très nombreux étudiants de tous les pays francophones et anglophones qui viennent y préparer des thèses de doctorat. On y reçoit aussi des spécialistes du monde entier qui essaient de jeter la lumière sur des parties de notre histoire et de nos connaissances linguistiques demeurées jusqu'ici dans les ténèbres.

Nous avons même constaté que des africanistes célèbres, étrangers à l'Afrique venaient chercher des informations à Niamey.

Ces différentes considérations ont conduit le Secrétaire général, en accord avec les autorités nigériennes et évidemment avec consentement des Etats ayant adhéré au Centre, à attirer l'attention du Conseil sur l'intérêt que présenterait, pour l'Afrique, le rattachement du CRDTO au Secrétariat de notre Organisation. Si cette proposition était adoptée, le Centre de Niamey jouerait un rôle identique à celui du Centre de Kampala.

Ainsi le Centre de Kampala couvrirait dans ses activités toute l'Afrique de l'Est et une partie de l'Afrique Centrale, tandis que celui de Niamey couvrirait toute l'Afrique de l'Ouest et une partie de l'Afrique Centrale.

Cette décision permettrait à l'Afrique de participer davantage au travail de réhabilitation de notre patrimoine historique et linguistique au lieu de se fier à des africanistes soit disant de renommée mondiale et qui sont pour la plupart étrangers à notre continent.

En ce qui concerne l'incidence financière de cette opération, il est à noter que le budget de personnel et de fonctionnement du Bureau des Publications de l'OUA, compte non tenu des sommes destinées à l'impression des bulletins, est actuellement supérieur à celui du Centre des Traditions Orales. L'intégration du Centre à l'OUA n'entraînerait donc aucune charge financière nouvelle pour l'Organisation. Si le principe de cette opération est approuvé par le Conseil des Ministres, le Secrétaire général mettra au point, en collaboration avec le Gouvernement du Niger, tous les détails et modalités administratifs et financiers et les soumettra au Comité Consultatif

pour les problèmes budgétaires de l'OUA pour approbation. Dans cet exercice, des mesures adéquates seront envisagées pour assurer l'utilisation de tout le personnel actuellement en service au Bureau des Publications dont une partie pourrait être absorbée par le Centre et une partie réaffectée à d'autres services de l'OUA.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1974-02

# Closure of the Publications Bureau in Niamey and its Assimilation Into the Centre for Linguistic and Historical Studies by Oral Tradition

Organization of African Union

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/9157>

*Downloaded from African Union Common Repository*